



L'envol

N°44
Mars 2022

Le bulletin d'informations de la section UNSA Douanes Paris Aéroports



ALTIMÈTRE

- Valeur du point d'indice Fonction Publique (brut): **4,69 €**
- Inflation en Mars, hausse des prix de **4,5 %** sur un an.
- SMIC mensuel brut : **1.603,12 €**
soit **10,57 €** de l'heure
- Pass Navigo mensuel (5 zones) : **75,20 €**
- Taux mensuel de l'ISA - HL : **34,81 €**
- Taux mensuel de l'ISA - HA : **52,22 €**

Il est urgent d'agir

Le 4 avril dernier, l'UNSA Douanes a signé un accord d'accompagnement et de reconnaissance de l'engagement professionnel des agents de la DGDDI avec notamment un point spécifique sur l'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et de l'équipement des agents.

Nous ne voulons pas d'un remake de l'accord de 2019 !!! voir page 8...



PLAN DE VOL

Balise 1

Compte rendu du CTSD de la DIPA du 08 avril 2022

Balise 2

L'UNSA demande une hausse des Indemnités Kilométriques

Balise 3

Il est urgent d'agir

Balise 4

Souhait d'une revalorisation rapide des forfaits de jours de rachat de jours de RTT

« L'envol » est le bulletin d'informations de la Section UNSA Douanes Paris Aéroports

Imprimé au local UNSA Douanes, rue des Voyelles à Roissy CDG.

Courriel : unsa.dipa@douane.finances.gouv.fr

Compte rendu du CTSD de la DIPA du 08 avril 2022

Le premier comité technique de l'année s'est tenu le 08 avril 2022. L'ordre du jour de cette réunion portée sur un point à vote à savoir celui des effectifs, des points d'information et les questions diverses.

• Point 1 :

Présentation du Plafond Annuel d'Emploi (PAE) et des effectifs de références (ER) 2022

Le Directeur a présenté son projet global du PAE 2022 qui s'établit à 1619 équivalent temps plein travaillé (ETPT) répartis de la façon suivante 733 pour la branche des AG/CO et 886 pour la branche SU.

Vis-à-vis de celui de 2021, ce PAE est en légère augmentation 9 ETPT avec une hausse de 13 ETPT pour les OP/CO et diminution de 4 ETPT pour la SU.

Si nous analysons plus localement ce PAE, par le prisme des effectifs de référence, il est la conséquence des évolutions des structures :

* pour les AG/CO, il y a renforcement sur certains bureaux du fait qu'il faut préserver une capacité d'actions et compte tenu de l'activité du trafic aérien donc une préservation des effectifs.

De nombreux bureaux de contrôle vont voir un abondement d'ER :

BC Banale + 4 ER

CDP + 2 ER

CARGO CENTRE + 4 ER

BC FEDEX + 2 ER

BC AIR FRANCE + 3 ER

BC SOGARIS + 3 ER

BC CHRONOPOST + 3ER



Il est à noter que le DI a fait des tours de passe-passe sur certains bureaux de contrôle en supprimant des ER mais en abondant en même temps (ex Banale - 2 ER mais + 4 ER, CDP - 1 ER mais + 2 ER).

Néanmoins, nous regrettons la restitution d'ER au titre du transfert des missions fiscales (- 3 ER), au titre de la dématérialisation des procédures (- 2 ER), et enfin de la modernisation des méthodes de travail (- 6 ER).

Ce qui fait un différentiel de + 13 ER

* pour les SU, la DIPA rend 4 ER, dont 3 en secrétariat aux divisions 1, 2 et 3 et 1 ER en provenance de la BSET2C. Les 3 postes sont dans le cadre d'abonder un pool de 25 emplois de Paris-Spécial, ce pool est alimenté par toutes les DI. En lien avec la crise sanitaire, il y a toujours le gel de 25 emplois datant de 2021. Si la situation de reprise de l'activité aérienne se poursuit, il se pourrait que la DIPA récupère les 25 ER pour la SU.

Pour l'UNSA Douanes, nous avons observé que la DIPA est une Direction qui a vu son PAE augmenter alors que celui de la globalité de la DG est en diminution, d'autres DI ont vu une saignée dans leur PAE. Après la présentation du PAE qui est la vision du nombre de chaises disponibles, nous allons voir que celles-ci ne sont pas occupées avec le chiffre des effectifs réels.

Lors de notre déclaration liminaire d'ouverture au CTSD, nous avons alerté l'administration, du sous-effectif dans de nombreux services AG/CO et SU sur la DIPA. Ainsi, avec un PAE à 1619 ETPT, le nombre d'agents ne s'élève qu'à 1411 agents, soit - 208 agents tout grade confondu. Nous avons traduit cette remarque sous la forme de tableaux.

Tableau comparatif entre les effectifs de référence et les effectifs réel en 2022, par DR

	ER 2022	Effectif réel implanté	Différentiel
Tout DIPA	1616	1411	-205
Service support DI	119	122	3
DR FRET	555	450	-105
DR ROISSY VOYAGEURS	714	622	-92
DR ORLY	231	217	-14

Tableau comparatif entre les effectifs de référence et les effectifs réel en 2022, par grade branche confondu

	ER 2022	Effectif réel implanté	Différentiel
Cat A+	79	63	-16
Cat A	190	136	-54
Cat B	979	803	-176
Cat C	331	408	77

À la lecture des données présentées, nous constatons à ce jour un déséquilibre trop important entre les effectifs présents sur site et les effectifs de référence.

Pour les services AG/CO, hors UDD nuit (+1) et la RI (+3) le reste des services sont en déficit, au mieux à l'équilibre.

Pour les services SU, seule la BSES présente un sureffectif le reste des services sont en déficits.

La DIPA subit une hémorragie de départs d'agents, notamment accentués par le dernier tour de mutation. Ce qui entraîne mécaniquement des carences, la situation réelle des effectifs est inquiétante, il y a des services où les agents subissent une montée en charge de travail réelle importante. **Nous alertons l'administration sur les transferts de tâches, certains agents doivent pallier des postes de catégorie supérieure mais sans avoir un quelconque retour pécuniaire et de reconnaissance hiérarchique.**

L'UNSA DOUANES l'a dit en séance : Attention au bien-être au travail !!

Il faut impérativement que l'administration se penche sur une vraie politique d'attraction, il existe des leviers comme l'indemnité temporaire de mobilité. L'indemnité temporaire de mobilité (ITM) a été instaurée par le décret n°2008-369 du 17 avril 2008. Afin de favoriser le pourvoi des postes sur des territoires peu attractifs ou difficiles par des fonctionnaires expérimentés.

Également, par une attribution plus généreuse de promouvables en Liste d'Aptitude et en examen professionnel pour notre Direction, et voire même issus que de l'inter-région. Ou bien de concours dits locaux.

Une vraie politique de logement, avec plus de logements de la Masse, en dehors de cités-dortoirs, où de nombreuses incivilités peuvent perturber la quiétude quotidienne des douaniers.

L'UNSA Douanes DIPA s'est abstenue pour le vote du PAE et des effectifs de référence, dans un contexte national de suppression d'emplois en douane. Il n'était pas simple de se positionner de manière raisonnée au niveau local. Nous constatons les effets alarmants causés par un manque de personnel. Il faut une vraie politique d'effectifs supplémentaires, seul le gouvernement peut déverrouiller par un recrutement de masse par concours, et non par des contractuels.

Nous n'avons pas voulu sanctionner par un vote contre les quelques gains de personnels. Cependant, nous alertons sur les besoins de terrain, les conditions d'exercice du fait du sous-effectif face à la charge de travail. Nous enjoignons l'administration de prendre en compte la demande d'une vraie politique d'attractivité, la souffrance des agents et enfin par une véritable reconnaissance, comme écrit précédemment, certains agents doivent pallier des postes de catégorie supérieure vacants.

• Point 2 :

Information sur l'évolution du trafic au BC Cargo Centre



Le trafic aérien notamment fret est en mutation puisque les clients souhaitent de disposer de la marchandise le plus rapidement possible, modèle économique appelé « Airside » qui signifie coté piste. **GEODIS s'est emparé du sujet puisque la société propose un traitement express pour ses clients de l'industrie du luxe.**

Cette activité ne sera pas sans impact, sur le BC Cargo Centre, il présente la particularité d'être plus un bureau d'export que d'import, en volumétrie en 2021 : 79 % déclarations d'exportation contre 21 % d'importation.

Du fait de l'industrie du luxe, ce bureau délivre 50 % de CITES à l'export.

Le directeur est en cours de réflexion selon la volumétrie des déclarations déposées le samedi sur l'éventualité :

- d'une ouverture le samedi du bureau,
- d'un bureau centralisateur
- et si très peu de déclarations pas d'ouverture le samedi du bureau Cargo Centre.

Pour l'UNSA Douanes, un bureau de contrôle qui récupère du flux déclaratif c'est bien, mais avec des effectifs c'est mieux, selon le solde entre les effectifs de référence (effectif sur le papier) et les effectifs réels, le bureau est en carence de 6 agents.

De plus, à l'occasion de ce point, en appui d'une autre organisation syndicale, nous signalons que certains opérateurs exercent « une pression » sur les agents pour faire accélérer des contrôles, voire appellent la hiérarchie locale. Pour nous, c'est inadmissible, ce sont les agents assermentés qui donnent le ton du contrôle, les contrôles s'appuient sur une réglementation fixée par le législateur et non selon l'opérateur.

• Point 3 :

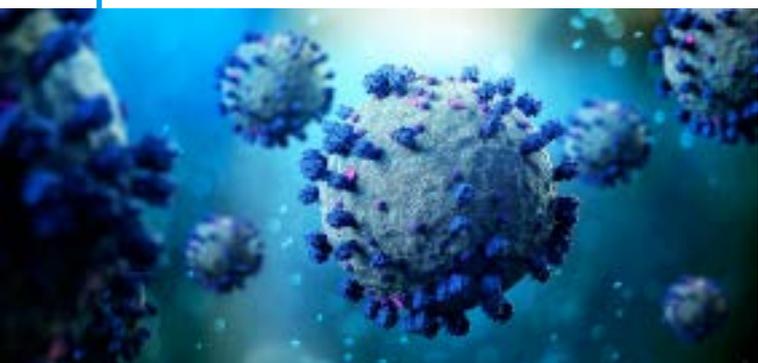
Le télétravail sur la DIPA

Le Directeur souhaite analyser le télétravail sur la DIPA, en prenant en compte que de la période dite conventionnelle et non de celle de crise. Le but est de peut-être faire évoluer la doctrine DIPA.

Nous avons senti que l'administration était très prudente sur le télétravail, notamment sur l'impact sur le collectif de travail et nous la rejoignons sur ce point, certains agents ont vu également dans le télétravail, un moyen de s'éloigner de leur service où ils sont en souffrance. Il faut un vrai consensus agent et administration, pour arriver à un point de convergence.



• Point 4 :



Point sur la situation sanitaire

Depuis la crise sanitaire, 60 % des effectifs de la DIPA ont été malades au moins une fois de la Covid-19. Sur la vague OMICRON, la DIPA a été la première Direction touchée par ce variant. Sur ces derniers temps, les statistiques d'agents malades remontent.

Les gestes barrières restent de mises.

• Point 2 :

Questions diverses.

Avant d'aborder les questions diverses, les Organisations syndicales ont eu une présentation de la psychologue au travail rattachée à la DIPA. **Sa démarche c'est d'aller voir la totalité des services de la DIPA puisqu'elle est dans une approche collective de « soigner le travail ».**

Son expertise conforte notre analyse sur le corollaire de notre déclaration liminaire, à savoir « attention au bien être au travail », de nombreux agents souffrent au travail, du fait du sous-effectif, de l'après-Covid, des mutations de notre administration qui provoquent de nombreux points de tensions entre collègues.

• Plan « mule »

Depuis avril 2019, la Douane est impliquée dans un plan interministériel de lutte contre les stupéfiants dans le vecteur aérien via les incorporés. Orly principal point d'entrée de ce vecteur de fraude par l'aérien, les brigades ont vu un abondement d'effectifs et de moyens matériels. Et chaque interlocuteur étatique devait fournir l'effort nécessaire, le Ministère de l'Intérieur avec l'implantation d'une antenne de l'OFAST dans l'ancien bâtiment de la DR Orly, l'Hôtel-Dieu avec des lits pour les infracteurs. Et depuis quelque temps, des unités de Roissy sont pleinement concernées

Avoir les moyens de ses ambitions...

À ce jour, il y a eu 1 000 interpellations, le plan mule se poursuit mais les partenaires institutionnels ne sont pas à la hauteur, faute de moyens :

- **l'antenne OFAST** ne s'est pas installée et souvent la prise en charge ne se fait que le lendemain, ce qui fait que les agents font de longues prolongations de service, attention à la santé des agents,
- **aux UMJ**, fermetures de lits (15 lits à 7 lits), et quand les Douanes arrivent, souvent les lits sont déjà occupés, donc les agents se retrouvent avec un infracteur sur les bras, attention à la sécurité des agents,
- **les conditions d'exercice ne sont pas adéquates**, les locaux et les moyens dont disposent les agents sont dérisoires et inconfortables, l'infracteur est mieux loti que les agents, attention à ne pas démotiver les agents.

L'administration a essayé de discuter avec l'OFAST, afin de changer la méthodologie pour prendre en charge après 20H, **l'OFAST ne souhaite pas apporter de solutions...** faute de moyens humains et matériels.

Puis sur CUSCO, le site est en pleine restructuration immobilière, les locaux sont partagés, la seule réponse possible apportée pour le moment serait l'octroi d'un lit supplémentaire. L'idéal est de trouver des structures sanitaires au plus près des plateformes pouvant traiter ce type de procédure, mais pour cela, il faut des unités médicales judiciaires, mais si elles ne sont pas gardées par des policiers, le temps de remise sera tout aussi long.

Enfin, côté Ministère de la Justice, à chaque changement de Procureur, il faut les sensibiliser sur la méthodologie, le process douanier, donc on perd du temps à chaque fois...

Pour l'UNSA Douanes DIPA, il est clair qu'il y a des carences de l'ÉTAT : quand on veut lutter contre un fléau, il faut donner les moyens aux acteurs, des moyens humains et matériels, des procédures plus simples. Ce dossier doit évoluer positivement, avec une convergence des Ministère de l'Intérieur, de la Santé et de la Justice.

La DIPA va faire l'acquisition de matériel pour les agents aux UMJ de Paris, à savoir des chaises pliantes, une table pliante et un moyen d'éclairage portatif.

À la conclusion de ce point, le Directeur a salué le travail effectué par ses services dans des conditions d'exercice pas des meilleures qu'il soit. Mais a rappelé l'importance de notre administration en tant qu'administration frontalière et qu'il ne faut pas laisser l'opportunité à d'autres de faire nos missions.

• L'extraction bagage

À l'instar de ce qui se fait sur Roissy, les collègues Surv d'Orly, au moment de l'extraction d'un bagage du circuit normal, devront remplir une fiche. Le DI souhaite ce dispositif afin de sécuriser le process en lien avec l'affaire des valises de Roissy. Cette fiche remplie par les agents d'Orly se fait avec le numéro

de commission d'emploi des agents effectuant ce contrôle, nous ne pouvons que saluer car où vont les fiches chez l'opérateur ?

Cette anonymisation nous satisfait pleinement, nous désirons que cela doit de même à Roissy. Le DI étudiera la possibilité.

• Évolution en termes de trafic aérien passager

Le trafic aérien reprend, il est sur une pente ascendante, ce qui impacte les terminaux avec un redéploiement des compagnies aériennes.

Avec la saison été qui se profile, le redéploiement des compagnies aériennes et des travaux effectués par ADP, cela ne sera pas sans conséquence sur les terminaux selon la chronologie suivante :

- 2 avril ouverture du terminal T2G
- 21 avril la réfection de trieurs fait qu'il y a délocalisation de compagnies aériennes du T2B vers T2F
- 3 mai ouverture du terminal 3 avec l'arrivée de 26 compagnies provenant du T2AC et du T2B

Pour la seconde partie de 2022, il a été annoncé :

Ouverture du T1 pour l'horizon de décembre, mais pas de noms de compagnies aériennes pour l'instant annoncés. Les agents de cette brigade qui sont redéployés, réintégreront leur terminal.

Fermeture pour décembre du T2C jusqu'à l'horizon de mai 2024, du T2A jusqu'à mai 2025

La direction est en réflexion sur la manière de redéployer les effectifs du T2C et T2A sur la plate-forme.

L'UNSA Douanes DIPA sera vigilante sur la méthodologie employée par l'administration quant au redéploiement et sur la gestion du retour des agents sur leurs terminaux.

• Transfert de missions fiscales

Le transfert de missions fiscales concernera avant tout la Recette Interrégionale (RI), avec le transfert des amendes douanières à la DGFIP en 2023. Les amendes douanières, gérées par le pôle recouvrement de la RI de Roissy, représente 25 % du stock national.

Concernant le transfert, tout n'est pas consolidé, des incertitudes demeurent, comme la question sur la prise en charge des sûretés des pénalités, les consignations.

Le transfert de la mission et de son impact sur les effectifs de la RI sera moindre à ce qui avait été annoncé, à savoir 15 agents, et qu'il se gèrera le plus naturellement possible par des départs à la retraite.

• Evolution de l'activité CO sur la DIPA

– La mission DGCCRF à la frontière concerne les sites portuaires et aéroportuaires, se traitant sous 4 aspects (contrôle de fruits et légumes, matière biologique, contrôle des denrées animales et enfin contrôle des ustensiles de cuisine en polyamide mélaminé en provenance de Chine et de Hong Kong). L'évaluation de la volumétrie en termes d'effectif et de charge de travail est toujours en cours.

– Centralisation de la supervision sur Roissy, la DI annonce qu'elle a un mandat de la DG pour la mettre en place, puisque le fret aérien prend de l'importance au détriment du transport maritime, les opérateurs ont de nouvelles approches concernant le fret aérien, l'« airside », concentration du fret express, ce process débutera courant de l'année.

– Nouveaux applicatifs, pour 2023, un nouveau Delta avec une fusion des Delta X et Delta G. Et également d'ICS 2.

– Dotation de matériel non intrusif de nouvelle génération, ce type de matériel est déployé sur le fret, plus puissant qu'un appareil à rayon X actuellement utilisé.

• Le bureau du Bourget

Le trafic du bureau du Bourget a reculé sur les trois dernières années, du fait du DCN de DASSAULT aviation sur le centre d'expertise de BLAGNAC. Le DI étudiera la situation attentivement.

• Parc automobile de la DIPA

Le parc automobile concerne 180 véhicules. Sur les deux dernières années, l'administration s'est inscrite dans le plan Bercy vert, à savoir l'acquisition de véhicules dits propres utilisant de l'énergie électrique et/ou hybride.

Ce n'est pas moins de 32 véhicules sur les deux dernières années qui ont été livrés sur la DIPA, avec l'installation de 16 bornes, à signaler que les bornes ne peuvent être installées sur le linéaire. L'achat de véhicule thermique ne concernera que les véhicules dits opérationnels. Deux véhicules d'EMCS datant de 2005 seront changés.

• TPCI sur Orly

Les séances se font actuellement sur 1/2 journée dans un dojo prêté par la PAF, le DR souhaite relancer l'hypothèse d'utiliser le dojo d'ADP près de la zone centrale. Mais depuis Mars, il ne reste plus qu'un moniteur.

• Parking pour deux roues

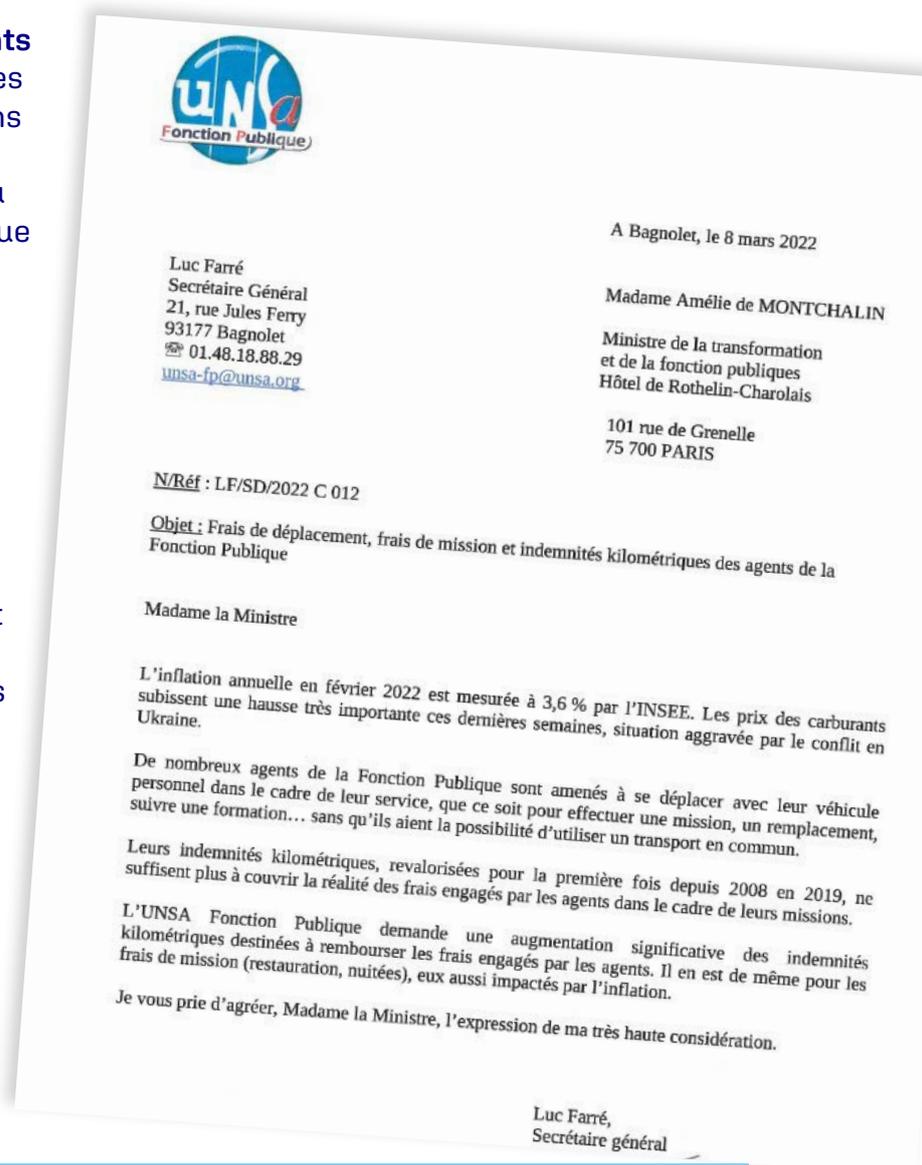
Une étude de faisabilité sera menée sur le site de Roissy bat. 3701 et celui du bureau d'Orly.

L'UNSA demande une hausse des Indemnités Kilométriques

Pour l'UNSA, la hausse des carburants ne doit pas impacter le pouvoir d'achat des agents publics qui utilisent leur voiture personnelle dans le cadre de leurs missions.

La flambée des prix des carburants impacte fortement les budgets des agents publics. Ces augmentations ont amené le Premier ministre à annoncer le relèvement de 10 % du barème de l'indemnité kilométrique pour la déclaration de revenus. Cette mesure concerne les ménages imposables déclarants leurs frais professionnels.

L'UNSA Fonction Publique vient d'écrire à la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique pour obtenir une augmentation du remboursement des frais de mission et des indemnités kilométriques versées aux agents qui utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions.



Il est urgent d'agir

Le 4 avril dernier, l'UNSA Douanes a signé un accord d'accompagnement et de reconnaissance de l'engagement professionnel des agents de la DGDDI avec notamment un point spécifique sur l'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et de l'équipement des agents.

Nous ne voulons pas d'un remake de l'accord de 2019 !!!

Nous réitérons nos demandes formulées de longue date :

[cela permettra d'aiguiller la DG rapidement et efficacement pour les premières dépenses de l'enveloppe acquise dans l'accord].

1/ Une dotation de gilets pare-balles coqués et adaptés à la morphologie de chaque agente de la Surveillance (les GPB coqués ne sont pas moins efficaces, mais plus chers...), il en va de l'égalité de traitement hommes/femmes.

2/ Le remplacement de tous les GBP classe 4 par des 3+ (3 fois moins lourds).

3/ L'intégration du gilet haute visibilité tactique au carnet à points, pour tous les agents de la Surveillance.

4/ Un contrôle qualité plus rigoureux sur le matériel fourni aux agents de terrain (modifications sur casques motards, habillement...)

5/ Mettre aux normes immédiatement toutes les brigades (certaines brigades n'ont même pas de cellules de retenue douanière!!!) et renforcement de la sécurisation des brigades.

6/ Un système informatique procédural simple et efficace (nous ne pouvons pas attendre 3 à 10 ans !!!)

7/ Faire un point rapide sur les équipements et moyens technologiques d'un futur proche, diriger c'est prévoir...

Nous ne céderons rien sur nos revendications !!!

Souhait d'une revalorisation rapide des forfaits de jours de rachat de jours de RTT

L'employeur a l'obligation légale de ne pas rémunérer un salarié à temps plein en dessous du SMIC. Avec une hausse de l'inflation de 2,2 % sur un an, le gouvernement a conduit à une augmentation du SMIC au premier octobre 2021. Puis au 1er janvier 2022 pour le porter à hauteur de 1603,12€, brut soit 10,57 € de l'heure.

D'autant plus que le 20 avril, lors du conseil des Ministres, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a présenté un décret portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique. Ce décret porte, à compter du 1er mai 2022, le minimum de traitement dans la fonction publique à 1 649,48 euros bruts mensuels correspondant à l'indice majoré 352, pour tenir compte de la hausse du salaire minimum de croissance (SMIC) de 2,65 %.

En effet, les montants des jours de rachat sont fixés par un arrêté interministeriel, arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature. Il prévoit un montant forfaitaire par jour racheté (soit 7 heures de travail) et par catégorie.

À ce jour, les jours épargnés sont indemnisés dans les conditions suivantes :

- **75€ par jour pour les agents de catégorie C, soit environ 67,85€ nets**
- **90€ par jour pour les agents de catégorie B, soit environ 81,42€ nets**
- **135€ par jour pour les agents de catégorie A, soit environ 122,13€ nets**

Ainsi avant la hausse du 1er Mai, 7 heure de travail X 10,57 équivaut à 74 Euros soit un jour revendu pour un agent de catégorie C, quel que soit son grade. Suite à la hausse du SMIC au 1er mai 2022, celui-ci passera à 10.85 E de l'heure brut ce qui correspond à 75E95 pour une journée

Nous demandons donc une revalorisation de ces forfaits de manière à ce qu'ils maintiennent un taux supérieur au SMIC.





Les cotisations UNSA Douanes 2022

Grades ou situation	Montant annuel 2022	Montant annuel réel 2022*	Coût mensuel réel 2022*
Primo adhérent	25,00 €	8,33 €	0,69 €
Contractuel(le) »	29,00 €	9,67 €	0,81 €
Agent de Constatation	68,00 €	22,67 €	1,89 €
ACP2	81,00 €	27,00 €	2,25 €
ACP1	89,00 €	29,67 €	2,47 €
Contrôleur 2 nd classe	93,00 €	31,00 €	2,58 €
Contrôleur 1 ^{ère} classe	99,00 €	33,00 €	2,75 €
Contrôleur Principal	105,00 €	35,00 €	2,92 €
Inspecteur	122,00 €	40,67 €	3,39 €
IR3	136,00 €	45,33 €	3,78 €
IR2	141,00 €	47,00 €	3,92 €
IR1	146,00 €	48,67 €	4,06 €
IP1/IP2	154,00 €	51,33 €	4,28 €
DSD2/DSD1	164,00 €	54,67 €	4,56 €
DI/DR/DF	187,00 €	62,33 €	5,19 €
Administrateur civil	232,00 €	77,33 €	6,44 €
Retraité (URD)	40,00 €	13,33 €	1,11 €

* après déduction pour crédit d'impôts de 66%

unsa.dipa@douane.finances.gouv.fr